

### PLUSIEURS ORDRES JURIDIQUES

Si, dans votre Etat, plusieurs ordres juridiques sont applicables en même temps à la succession, suite à un rattachement non uniforme de la dévolution successorale, un choix d'un droit ou un renvoi :  
Quelles sont les règles applicables aux différentes masses de biens dans leur liens réciproques? Les masses sont-elles divisées chacune conformément à la loi applicable à elle ou est-ce que les effets d'un ordre juridique ont des conséquences sur les autres ordres juridiques?

Pays	séparation	totalité
Allemagne	ouverture de la succession; droits de réserve	liquidations du passif; dernière volonté pour une unité économique
Autriche		calcul de la réserve
Belgique	droit de réserve, mais Art. 912 C.C.	
Danemark	en principe	
Espagne		unité de la succession
Finlande	irrélevant	
France	droit de réserve des héritiers	liquidation du passif
Grèce		unité de la succession
Irlande		
Italie		unité de la succession
Luxembourg	en principe; droit de réserve	
Pays-Bas	séparation sévère (ex Art. 4 HEV)	
Portugal	en cas du renvoi partiel	en cas d'incompatibilité logique (droit de réserve)
Royaume-Uni		
Suède		compensation en cas d'administration en Suède, Art. 2:9 (1937:81)